



CRITERIUM FEDERAL DEPARTEMENTAL 06

SAISON 2024-2025

TOUR 2 : Samedi 23 , Dimanche 24 Novembre et 8 Décembre 2024

SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024

Lieu : Gymnase DESCAZES à ROQUEBRUNE CAP MARTIN

JUGE ARBITRE : Stéphanie PROUST (06.21.63.22.04) assisté de Marc SAINMONT

MINIMES D1 D2 D3 D4 : Appel à 9h00 - Début à 9h30
MINIMES D5 D6 D7 D8 : Appel à 13h30 - Début à 14h00

Lieu : Gymnase RAOUL DUFY à NICE - 8 avenue Raoul Dufy

JUGE ARBITRE : Nikita IONNIKOFF (06.21.14.89.22) assisté de Yves BERNIER

BENJAMINS D1 D2 D3 D4 D5 : Appel à 9h00 - Début à 9h30
BENJAMINS D6 CADETS D1 D2 D3 : Appel à 13h30 - Début à 14h00

DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024

Lieu : Gymnase DESCAZES à ROQUEBRUNE CAP MARTIN

JUGE ARBITRE : Jean-Philippe HAAR (06.08.03.91.14) assisté de Stéphanie PROUST

POUSSINS D1 D2 JUNIORS D1 : Appel à 9h00 - Début à 9h30
JUNIORS D2 D3 D4 : Appel à 13h30 - Début à 14h00

Lieu : Gymnase RAOUL DUFY à NICE - 8 avenue Raoul Dufy

JUGE ARBITRE : Nikita IONNIKOFF (06.21.14.89.22) assisté de Yves BERNIER

ELITE MESSIEURS D1 D2 D3 : Appel à 9h00 - Début à 9h30

DIMANCHE 8 DECEMBRE 2024

Lieu : Gymnase RAOUL DUFY à NICE - 8 avenue Raoul Dufy

JUGE ARBITRE : Nikita IONNIKOFF (06.21.14.89.22) assisté de Yves BERNIER

ELITE MESSIEURS D4 : Appel à 9h00 - Début à 9h30
CADETS D4 D5 : Appel à 9h00 - Début à 9h30

Lieu : Gymnase OLYMPIE à MANDELIEU - Avenue Des Anciens Combattants

JUGE ARBITRE : Michel VASSALO (06.20.05.67.48) assisté de Marc SAINMONT

ELITE MESSIEURS D5 D6 D7 D8 : Appel à 9h00 - Début à 9h30

ORGANISATION :

En fonction du grand nombre de joueurs afin d'éviter une fin de compétition trop tardive le Juge Arbitre se laisse le droit de :

- Modifier le déroulement du tableau de sortie de poule
- Pour les Poussins, réduire le nombre de manches gagnantes à deux au lieu de trois

EN CAS D'EMPECHEMENT OU DE FORFAIT DE DERNIERE HEURE :

Prévenir au plus tôt le responsable du Critérium Fédéral Départemental Yves BERNIER (06.28.19.50.46). ou le Juge Arbitre concerné. Un justificatif devra être envoyé dans les 8 jours qui suivent.

RAPPEL : Toute absence non justifiée par un document entraîne l'élimination et une amende de 20 euros.
Toute absence excusée entraîne la descente d'une division et une élimination après 2 absences excusées.

LE COMITE DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

Adresse mail Responsable : bernier_yves@orange.fr